

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil tenue le **mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 19 h 02** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire  
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1  
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2  
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3  
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4  
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5  
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
  - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
  - 6.2 Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu
  - 6.3 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 6.4 Liste des taxes impayées
  - 6.5 Achat de deux écrans d'ordinateur
  - 6.6 Mise à niveau - Outlook exchange
  - 6.7 Embauche d'une technicienne comptable
  - 6.8 Horaire du bureau pour la période des Fêtes
  - 6.9 Adoption du calendrier des séances de 2023
  - 6.10 AVIS DE MOTION - Règlement de taxation 2023 numéro 2022-265
  - 6.11 Sinistre 291 Marie-Victorin - Bell Canada
  - 6.12 Demande d'aide financière - Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ)
  - 6.13 Demande d'aide financière - Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
  - 6.14 Demande en jugement déclaratoire - camionneurs en vrac
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
8. **RÉSEAU ROUTIER**
  - 8.1 Dommage au Pont route Lamothe
  - 8.2 Signature de la convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération
  - 8.3 Achat d'un sapin coin route 218 et 132

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

8.4 Directive de changement - Rang Saint-Charles

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
- 9.2 Achat de lampes UV - station de chloration pour 2023
- 9.3 Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - août 2022 - PA-C01
- 9.4 Ajustement du prix du carburant - août 2022 - PA-C02
- 9.5 Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la RIGIDBNY

### 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 10.1 Adoption des dates de parution du journal Le petit Romain 2023
- 10.2 Reconnaissance pour les personnes proches aidantes

### 11. URBANISME ET BÂTIMENT

- 11.1 Nombre de permis en octobre
- 11.2 Appui- Développement des milieux ruraux des Municipalités
- 11.3 Adoption des descriptions techniques - rénovation cadastrale
- 11.4 Usage conditionnel 200 rue Champagne
- 11.5 Demande PIIA - 106 Marie-Victorin

### 12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Signature de l'entente avec le Hockey mineur de Bécancour 2022-2023
- 12.2 Renouvellement à Tourisme Centre-du-Québec 2023
- 12.3 Initiation au patinage artistique - Embauche Mya Dubuc
- 12.4 Préposée au restaurant - Embauche de Sarah-Lee Aubé
- 12.5 Trottoir au presbytère - PRABAM

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 Offre d'emploi - Coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 02 par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

---

271-11-2022

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 6.14, en ajoutant le point 13.1 Offre d'emploi pour coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire et en laissant le point < affaires nouvelles > ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**3. PROCÈS-VERBAL**

272-11-2022

**3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Gilles Marchand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 09.

---

**6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

273-11-2022

**6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 267 628,50 \$ (Salaires: 31 347,78 \$); (Fournisseurs: 236 280,72 \$), tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**6.2. Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu**

Aucun élu n'a déposé une déclaration relative à un avantage reçu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022 à la directrice générale et greffière-trésorière.

**6.3. Déclaration des intérêts pécuniaires**

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du conseil, qui ne l'ont pas déjà fait, qu'ils doivent produire leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### 274-11-2022 6.4. Liste des taxes impayées

**ATTENDU** que la greffière-trésorière de la municipalité locale doit préparer selon l'article 1022 du Code Municipal, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant :

- 1) Les noms et états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;
- 2) Le montant de toutes taxes municipales restant dues à la Municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;
- 3) Le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;
- 4) Le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état d'arrérages a été remis à temps au bureau de la Municipalité, par le directeur général du Centre de services scolaire de la Riveraine concernée;
- 5) Les frais de perception dus par ces personnes;
- 6) La désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;
- 7) Le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;
- 8) Tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune;

**ATTENDU** que 18 dossiers de taxes dues à la Municipalité incluant 2021 et 2022 doivent être soumis au conseil et approuvés par lui;

**ATTENDU** qu'un envoi recommandé sera posté dans les prochains jours et que des frais de 15 \$ seront facturés;

**ATTENDU** que le solde dû doit être réglé le 21 décembre 2022, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste suivante au conseil :

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

CLIENT	NOM, PRÉNOM	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	TAXES 2020	TAXES 2021	DIVERS 2021	TAXES 2022	DIVERS 2022	INTÉRÊTS 01-11-2022	TAXES SCOLAIRES	TOTAL
5361	BOUTIN SUJCC JEAN-CLAUDE	ROUTE MARIE-VICTORIN	25,76 \$	49,48 \$				12,69 \$		87,93 \$
1132	BOUTIN SYLVIE & AL	PLACE DE SARATOGA		53,05 \$		19,66 \$		17,11 \$		90,04 \$
5480	BOUTIN SYLVIE & AL	PLACE DE SARATOGA		0,81 \$		0,89 \$		0,21 \$		1,91 \$
4902	BURELLE NICOLAS	ROUTE MARIE-VICTORIN		0,56 \$		141,22 \$		15,10 \$		156,98 \$
1560	CHRÉTIEN JEAN-PHILIPPE	325 ROUTE MARIE-VICTORIN	0,27 \$	1 192,62 \$		1 214,71 \$		361,96 \$		2 769,56 \$
1665	CHRÉTIEN JEAN-PHILIPPE	1-146, 2-146 ROUTE MARIE-VICTORIN	0,67 \$	2 413,32 \$		2 508,23 \$		735,58 \$		5 657,80 \$
1150	COSSETTE STEVE	710, ROUTE MARIE-VICTORIN		40,58 \$	15,00 \$	1 616,42 \$		5,77 \$		1 677,77 \$
5419	CÔTÉ NATHANIEL	713, ROUTE MARIE-VICTORIN		17,27 \$		2 587,98 \$		160,35 \$		2 765,60 \$
5497	DEMERS GÉRARD	RUE DEMERS		0,81 \$		0,89 \$		0,21 \$		1,91 \$
1218	DENIS MARIE-JOSÉE	602, ROUTE MARIE-VICTORIN		3,28 \$		998,91 \$		61,72 \$		1 063,91 \$
1298	DOUCET MELANIE	499, ROUTE MARIE-VICTORIN		721,08 \$	15,00 \$	1 415,85 \$		94,38 \$		2 248,31 \$
1682	FERME LAUZONNIÈRE	366, RANG SAINT-CHARLES				9,73 \$		0,03 \$	130,29 \$	130,05 \$
1828	FERME LAUZONNIÈRE	81, ROUTE MARIE-VICTORIN				9,98 \$		0,03 \$	427,19 \$	437,20 \$
1705	GERMAIN RAYMONDE	100, ROUTE MARIE-VICTORIN		630,91 \$		1 933,72 \$		141,46 \$		2 806,09 \$
1930	GIRARD LUC	RANG SAINT-CHARLES		0,52 \$		172,50 \$		18,53 \$		191,55 \$
1207	LAUZON MAXIME	643, ROUTE MARIE-VICTORIN		0,82 \$		1 993,60 \$	2 234,00 \$	128,94 \$		4 457,36 \$
1118	MAILHOT ALAIN	ROUTE MARIE-VICTORIN		11,89 \$		129,60 \$		16,67 \$		158,16 \$
5522	MAILHOT YVON	ROUTE 218		0,81 \$		1,79 \$		0,32 \$		2,92 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>26,70 \$</b>	<b>5 138,81 \$</b>	<b>30,00 \$</b>	<b>14 755,68 \$</b>	<b>2 234,00 \$</b>	<b>1 971,38 \$</b>	<b>747,48 \$</b>	<b>24 985,05 \$</b>

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

275-11-2022

#### 6.5. Achat de deux écrans d'ordinateur

**ATTENDU** que 2 écrans pour le bureau municipal sont à changer car ils ne sont pas d'une grandeur adéquate;

**ATTENDU** qu'Infoteck a déposé une soumission au prix de 199,95 \$ plus taxes et frais de livraison pour chaque écran de 27 pouces;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte l'achat de deux nouveaux écrans d'ordinateur 27 pouces Acer au prix de 199,95 \$ chacun plus taxes et frais de livraison auprès d'Infoteck.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

276-11-2022

#### 6.6. Mise à niveau - Outlook exchange

**ATTENDU** qu'Office 365 est installé sur tous les postes de travail du bureau municipal;

**ATTENDU** qu'Outlook est désuet et pour être compatible avec Office 365, une mise à jour de Outlook exchange est nécessaire au prix de 3,95 \$ par mois pour chaque boîte, laquelle inclura OneDrive;

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que des frais pour la migration effectuée par le technicien d'Infoteck sont nécessaires pour un montant total approximatif de 300 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte qu'Outlook soit mis à jour sur les 3 postes de travail au bureau municipal au prix de 3,95 \$ par mois plus les frais d'installation d'environ 300 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

277-11-2022

### **6.7. Embauche d'une technicienne comptable**

**ATTENDU** que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Michèle Laquerre, prendra sa retraite en août 2023;

**ATTENDU** qu'un poste de technicienne comptable et finances a été publié et que deux curriculum vitae ont été reçus;

**ATTENDU** que les entrevues ont été réalisées la semaine dernière par la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

**ATTENDU** qu'une recommandation a été faite au conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil embauche madame Annie Lebel à titre de technicienne comptable et finances selon les conditions discutées;

**QUE** le conseil accepte que madame Annie Lebel débute en janvier 2023 à 3 jours par semaine jusqu'en mai 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

278-11-2022

### **6.8. Horaire du bureau pour la période des Fêtes**

**ATTENDU** que durant la période des Fêtes les activités sont réduites;

**ATTENDU** que l'inspecteur municipal et la directrice générale et greffière-trésorière seront disponibles pour répondre aux urgences;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour la période du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement (retour le mercredi 5 janvier 2023);

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le conseil souhaite maintenir un service d'urgence par l'entremise de l'inspecteur municipal et de la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

279-11-2022

### **6.9. Adoption du calendrier des séances 2023**

**ATTENDU** que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant la date et l'heure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le mardi et débiteront à 19 heures :

<b>10 janvier</b>	<b>4 juillet</b>
<b>7 février</b>	<b>15 août</b>
<b>7 mars</b>	<b>5 septembre</b>
<b>4 avril</b>	<b>3 octobre</b>
<b>2 mai</b>	<b>7 novembre</b>
<b>6 juin</b>	<b>5 décembre</b>

**QUE** les dates des séances ordinaires soient publiées régulièrement dans le petit Romain;

**QU'**un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **6.10. AVIS DE MOTION - Règlement de taxation 2023 numéro 2022-265**

Monsieur Gilles Marchand donne **AVIS DE MOTION** que sera soumis à une assemblée subséquente, un règlement concernant la taxation 2023. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

280-11-2022

### **6.11. Sinistre 291 Marie-Victorin - Bell Canada**

**ATTENDU** qu'il y a eu des dommages matériels le 15 juillet dernier lors d'une intervention près du 291 Marie-Victorin pendant un changement de vanne par notre inspecteur municipal;

**ATTENDU** que les dommages s'élèvent à 7 497,12 \$ auprès de Bell Canda;

**ATTENDU** que cette réclamation a été transférée à nos assureurs, la Mutuelle MMQ, et qu'une franchise de 1 000 \$ doit être payée pour fermer le dossier numéro 221889-30;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Gilles Marchand

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise de payer la franchise au montant de 1 000 \$ au Fonds d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le dossier numéro 221889-30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

281-11-2022

**6.12. Demande d'aide financière - Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ)**

**ATTENDU** qu'une demande d'aide financière a été déposée par l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec;

**ATTENDU** que cet organisme a pour mission le développement du loisir pour les personnes handicapées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Yvon Potvin

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise un montant de 100 \$ d'aide financière à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

282-11-2022

**6.13. Demande d'aide financière - Moisson Mauricie/Centre-du-Québec**

**ATTENDU** que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec offre des services d'aide alimentaire à Saint-Pierre-les-Becquets;

**ATTENDU** que cette aide financière a été établie en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel le CAB de la MRC de Bécancour répond chaque année;

**ATTENDU** que le montant demandé est de 235,20 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte de verser la somme de 235,20 \$ d'aide financière à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 499 (dons).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**6.14. Demande en jugement déclaratoire - camionneurs en vrac**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

---

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

---

**8. RÉSEAU ROUTIER**

283-11-2022

**8.1. Dommage au Pont route Lamothe**

**ATTENDU** que le pont de la route Lamothe a été endommagé à la suite d'un feu causé par une voiture;

**ATTENDU** que le MTQ a pris en charge les réparations et a payé leur portion de dommage;

**ATTENDU** que la facture pour la Municipalité s'élève à 7 860,86 \$;

**ATTENDU** que le conseil désire soumettre cette réclamation à notre assureur;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre ce dossier à notre assureur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

284-11-2022

**8.2. Signature de la convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération**

**ATTENDU** que le conseil de Saint-Pierre-les-Becquets a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que le conseil a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de Saint-Pierre-les-Becquets confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur du PAVL volet Accélération, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Eric Dupont, maire et Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

285-11-2022

**8.3. Achat d'un sapin coin route 218 et 132**

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que le sapin du parc Simon-Gervais est à changer car il est mort;

**ATTENDU** que Les Jardins Marie-Victorin (2002) inc. a proposé un conifère de 12 à 14 pieds au prix approximatif de 850 \$ plus taxes;

**ATTENDU** que les frais de plantation pour septembre prochain sont de 500 \$ plus taxes et qu'il peut y avoir des frais supplémentaires pour modifier le sol s'il n'est pas adéquat;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte de réserver un conifère de Les Jardins Marie-Victorin (2002) inc. pour septembre prochain au montant approximatif de 1 650 \$ plus taxes (conifère + plantation + modification du sol).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

286-11-2022

### **8.4. Directive de changement - Rang Saint-Charles**

**ATTENDU** que le pavage a dû être prolongé de 15 mètres dans le rang Saint-Charles par l'entrepreneur Dilicontracto inc. afin de corriger un problème d'affaissement de l'accotement et d'effectuer une meilleure transition avec le pavage existant. Cet ajout, identifié comme étant la directive de changement #1, a généré une facture au montant de 4 687,26\$;

**ATTENDU** que la directive de changement #1 a été vérifiée par notre ingénieur Louis Jutras;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser le paiement de la facture générée par la directive de changement #1

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte la directive de changement #1 telle qu'effectuée par Dilicontracto inc. et vérifiée par notre ingénieur Louis Jutras;

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 4 687,26 \$ relative à ces travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal**

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

287-11-2022

**9.2. Achat de lampes UV - station de chloration pour 2023**

**ATTENDU** que deux lampes UV seront à changer en 2023;

**ATTENDU** que Brault Maxtech a déposé une soumission au prix de 1 820,05 \$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise l'achat de deux lampes UV à la station de chloration au montant approximatif de 1 820,05 \$ plus taxes par Brault Maxtech;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 412 00 526 (entretien et réparation équipements).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

288-11-2022

**9.3. Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - août 2022 - PA-C01**

**ATTENDU** que selon l'article 7.7.1 du CCDG, deux ajustements sont prévus pour les tarifs de camionnage en vrac, soit un ajustement des tarifs pour 2022 (article 7.7.1.5) et un ajustement des tarifs pour le prix du carburant (article 7.7.1.6);

**ATTENDU** que le montant demandé par l'entrepreneur a été corrigé pour exclure les camions dont les services ne sont pas fournis par un titulaire de permis de courtage;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C01 au montant de 100 680,32 \$ plus taxes concernant l'ajustement des tarifs de camionnage en vrac pour le mois d'août 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

289-11-2022

**9.4. Ajustement du prix du carburant - août 2022 - PA-C02**

**ATTENDU** que selon l'article 8.9 du CCDG, un montant d'ajustement est établi selon la fluctuation du prix moyen mensuel du carburant applicable à l'ensemble des éléments identifiés au bordereau de terrassement et fondation de chaussée selon l'article 8.9 du CCDG;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C02 au montant de 127 379,34 \$ plus taxes concernant l'ajustement du prix du carburant (article 8.9 du CCDG) pour le mois d'août 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

290-11-2022

### **9.5. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la RIGIDBNY**

**ATTENDU** que la RIGIDBNY a fait ses prévisions budgétaires pour l'année 2023;

**ATTENDU** que la RIGIDBNY souhaite que la Municipalité approuve ses prévisions budgétaires par résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2023 de la RIGIDBNY;

**QUE** le conseil accepte la quote-part établie à 0,75 \$/habitant ainsi qu'une contribution à la gestion des matières résiduelles à 210 \$/unité d'occupation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

## **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

291-11-2022

### **10.1. Adoption des dates de parution du journal Le petit Romain 2023**

**ATTENDU** qu'il y a 6 parutions du journal municipal Le petit Romain par année;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la parution du journal municipal Le petit Romain :

<b>Éditions</b>	<b>Dates de tombées</b>	<b>Parutions</b>
Février 2023	12 janvier	1 <sup>er</sup> février
Avril 2023	16 mars	5 avril
Juin 2023	18 mai	7 juin
Août 2023	13 juillet	10 août
Octobre 2023	14 septembre	4 octobre
Décembre 2023	9 novembre	6 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

292-11-2022

### **10.2. Reconnaissance pour les personnes proches aidantes**

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 6 au 12 novembre 2022 sous le thème Ensemble cultivons l'humain ;

**ATTENDU** que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

**ATTENDU** qu'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et pour laquelle elles ont un lien affectif ;

**ATTENDU** que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

**ATTENDU** que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

**ATTENDU** que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

**ATTENDU** qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;
- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes ;
- En proclamant la semaine du 6 au 12 novembre 2022, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de Saint-Pierre-les-Becquets appuie la Semaine nationale des personnes proches aidantes sous le thème « Ensemble cultivons l'humain ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### 11. URBANISME ET BÂTIMENT

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### **11.1. Nombre de permis en octobre 2022**

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 6 permis en octobre 2022 pour un montant total de 89 100 \$.

293-11-2022

### **11.2. Appui- Développement des milieux ruraux des Municipalités**

**ATTENDU** que la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

**ATTENDU** que cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique;

**ATTENDU** que cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

**ATTENDU** que les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

**ATTENDU** que cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

**ATTENDU** que le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

**ATTENDU** que le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

**ATTENDU** que les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

**ATTENDU** que les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

**ATTENDU** que ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU** que le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

**ATTENDU** que pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

**ATTENDU** que pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

**ATTENDU** que le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

**ATTENDU** que le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

**ATTENDU** que cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

**ATTENDU** que le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

**ATTENDU** que la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de Saint-Pierre-les-Becquets soit autorisé à :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire considérant que :
  - Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
  - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
  - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

294-11-2022

### **11.3. Adoption des descriptions techniques - rénovation cadastrale**

**ATTENDU** que les descriptions techniques ont été déposées par l'arpenteur concernant la rénovation cadastrale avec Sainte-Cécile-de-Lévrard;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte le dépôt des descriptions techniques par l'arpenteur Charles Tousignant concernant la rénovation cadastrale avec Sainte-Cécile-de-Lévrard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

295-11-2022

### **11.4. Usage conditionnel 200 rue Champagne**



# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que monsieur Denis Tousignant a déposé une demande pour le 200 rue Champagne comme établissement touristique;

**ATTENDU** que l'usage est autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire dans la grille de spécification;

**ATTENDU** que les opérations reliées à l'exercice de l'usage commercial ne causent l'émission d'aucune fumée, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière, vibration ou bruit ressenti hors des limites du terrain où l'usage s'exerce et pouvant troubler la jouissance des propriétaires ou occupants avoisinants;

**ATTENDU** que l'utilisation de feux d'artifice ou de pétards est prohibée;

**ATTENDU** que l'entreposage extérieur lié à l'activité commerciale est interdit;

**ATTENDU** que le site doit être pourvu d'un nombre suffisant de cases de stationnement hors-rue pour satisfaire les besoins normaux du fonctionnement de l'usage commercial;

**ATTENDU** qu'aucun affichage n'est permis à l'exception du panneau émis par la Corporation de l'industrie touristique du Québec;

**ATTENDU** que lorsque la résidence de tourisme n'est pas desservie par le réseau d'égout municipal, l'installation septique de la résidence doit être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) et être vidangée au moins tous les deux (2) ans;

**ATTENDU** que le nombre de touristes occupant la résidence de tourisme ne doit pas excéder un total de deux (2) personnes par chambre à coucher (excluant les enfants de trois (3) ans et moins);

**ATTENDU** que l'accès aux visiteurs à la résidence de tourisme est autorisé entre 9h00 et 23h00. Ces derniers ne peuvent dormir sur place si la capacité maximale de la résidence de tourisme du précédent paragraphe est déjà atteinte;

**ATTENDU** qu'en tout temps, le nombre maximal de personnes sur le terrain de la résidence de tourisme (touristes et visiteurs compris) est de six (6) personnes âgées de douze (12) ans et plus;

**ATTENDU** que l'utilisation de véhicules récréatifs, roulottes, tentes et autres dispositifs similaires par les touristes sur le terrain de la résidence de tourisme est interdite;

**ATTENDU** que la municipalité peut, en tout temps, exiger du propriétaire de la résidence de tourisme qu'il fournisse la preuve que les conditions ci-dessus et les règlements auxquels il est assujéti sont rencontrés;

**ATTENDU** que le comité consultatif s'est réuni le 18 octobre dernier et recommande d'accepter favorablement le projet de monsieur Denis Tousignant au 200 rue Champagne;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Yvon Potvin  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte le projet de monsieur Denis Tousignant au 200 rue Champagne pour un usage conditionnel comme résidence d'établissement d'hébergement touristique.

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

296-11-2022

**11.5. Demande PIIA - 106 Marie-Victorin**

**ATTENDU** que monsieur Marcel Beudet a déposé une demande de permis pour la construction d'un garage de 32' x 20' détaché de la maison et du remplacement du toit de la galerie avant de la maison. Les matériaux et les couleurs seront les mêmes que la maison;

**ATTENDU** que l'inspectrice mentionne que le projet respecte le règlement de zonage #2011-159, modifié par le règlement #2020-37, en vigueur depuis le 10 septembre 2020;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit vérifier si le projet est conforme aux exigences du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #2011-167 (section III);

**ATTENDU** que le CCU s'est réuni le 25 octobre dernier et recommande au conseil d'accepter la demande de PIIA pour le projet de remplacement du toit de la galerie avant de la maison ainsi que la construction du garage;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Gilles Marchand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte la demande de PIIA pour le projet de monsieur Marcel Beudet au 106 Marie-Victorin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**12. LOISIRS ET CULTURE**

297-11-2022

**12.1. Signature de l'entente avec le Hockey Mineur de Bécancour 2022-2023**

**ATTENDU** que la Municipalité et le Hockey Mineur de Bécancour doivent signer une entente pour la saison 2022-2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente pour une période d'un an entre la Municipalité et le Hockey Mineur de Bécancour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

298-11-2022

**12.2. Renouvellement à Tourisme Centre-du-Québec 2023**

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite autoriser le renouvellement de son adhésion à Tourisme Centre-du-Québec;

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que le coût relié à l'inscription dans le guide touristique 2023 et sur le site internet est de 248,16 \$ plus taxes;

**ATTENDU** que l'adhésion nous permettra une inscription dans le guide touristique officiel et une fiche sur le site Web incluant une galerie de 5 photos;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**APPUYÉ DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Centre-du-Québec pour un coût total de 248,16 \$ plus taxes;

**QUE** le conseil inscrive gratuitement les attraits suivants : l'église, le quai, le presbytère et le parc Simon-Gervais;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 622 00 494 (cotisations tourisme).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**299-11-2022**

### **12.3. Initiation au patinage artistique - Embauche Mya Dubuc**

**ATTENDU** que des cours d'initiation au patinage artistique seront offerts à l'aréna régional de Saint-Pierre-les-Becquets;

**ATTENDU** que la monitrice Mya Dubuc fera une première session de 12 cours au coût total de 100 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil embauche madame Mya Dubuc à contrat selon les conditions discutées;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**300-11-2022**

### **12.4. Préposée au restaurant - Embauche de Sarah-Lee Aubé**

**ATTENDU** que le restaurant de l'aréna va ouvrir aux événements majeurs;

**ATTENDU** qu'une préposée au restaurant de plus est nécessaire pour des remplacements;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil embauche madame Sarah-Lee Aubé selon les conditions discutées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

301-11-2022 **12.5. Trottoir au presbytère - PRABAM**

**ATTENDU** qu'un trottoir doit être annexé à la rampe d'accès aux personnes handicapées au centre communautaire du presbytère pour en faciliter l'accès, l'aménagement de ce trottoir étant admissible dans le cadre du programme PRABAM;

**ATTENDU** que Projets Chrétien inc. a déposé une soumission au montant de 9 370,46 \$ taxes incluses;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise l'aménagement d'un trottoir de 118' de long par 4 pieds de large au centre communautaire du presbytère pour un coût de 8 150 \$ plus taxes et que la dépense sera prise dans le programme PRABAM;

**QUE** les travaux doivent être terminés pour le 15 novembre 2022 pour le béton et que le projet au centre communautaire du presbytère devra être terminé pour le 22 novembre 2022;

**QU'**un versement de 50 % sera versé au début des travaux et le solde à la fin des travaux comme convenu à la soumission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

302-11-2022 **13.1. Offre d'emploi - Coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire**

**ATTENDU** que le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire est en congé de maladie pour une période indéterminée;

**ATTENDU** que la directrice générale et greffière-trésorière s'occupera des tâches administratives le temps de l'embauche d'une autre personne;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Marchand

**APPUYÉE DE :** Monsieur Claude Durand

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à publier l'offre d'emploi pour le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 44.

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

---

303-11-2022

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Durand

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 44.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**M. Eric Dupont, maire**

---

**Mme Martine Lafond, directrice  
générale et greffière-trésorière**